

## Usineur de pièces (véhicule moteur) (410K) Fiche d'aide à l'examen

L'examen d'Usineur de pièces (véhicule moteur) (410K) est basé sur les objectifs généraux de rendement, soit les « ensembles de compétences » identifiés dans le registre de la norme de formation pour le métier en question. La norme de formation décrit les compétences et les connaissances requises pour exercer les fonctions du métier. Ces normes ainsi que l'examen ont été élaborés en consultation avec des représentants du métier. La note de passage à l'examen menant à l'obtention d'un certificat de qualification de l'Ontario est de 70 %. Pour plus d'informations sur la procédure d'examen et la préparation nécessaire, veuillez consulter : [Ressources pour l'examen – Métiers spécialisés Ontario](#)

### Pourcentage de questions pour chaque ensemble de compétences faisant partie de la norme de formation par l'apprentissage

Ensemble de compétences	Pourcentage (%) des questions de l'examen
Consignes de santé et de sécurité au travail	2%
Démonter un moteur	9%
Remettre à neuf un volant	4%
Remettre à neuf des composants de freins	4%
Remettre à neuf des organes de transmission et la suspension	4%
Remettre à neuf un vilebrequin	11%
Remettre à neuf une bielle	7%
Remettre à neuf une culasse	19%
Remettre à neuf la culbuterie	3%
Remettre à neuf un bloc moteur	14%
Remettre à neuf divers composants du moteur	7%
Remonter un moteur	16%
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>